

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 23 juillet 2024*Date de la convocation : 18 juillet 2024**L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-trois juillet, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.*

Présents : CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., GOUZY S, DENOY S., de SAINT BLANQUAT G., VALERO G.

Procurations : COMMENGE S. à VALERO G., KOSMINSKY S. à CAMPS F.

Absents : POUILLET M.A.

Secrétaire de séance : PEREIRA-SANTERRE J.

2024-034- Travaux d'aménagement et mise en sécurité de l'Allée de Marveille – Procédure MAPA : choix de l'entreprise

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu la délibération du 19 décembre 2018 précisant que la commune lançait le projet d'aménagement d'une boulangerie, salon de thé, petite épicerie ;

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le mardi 11 juin 2024 ;

Considérant l'ouverture des plis le 09 juillet 2024 ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre David Rubiola, entreprise OTCE, en concertation avec Monsieur le Maire et ses adjoints, qui l'ont approuvée ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** marché à l'entreprise Naudin (lot unique).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux de construction relatifs à ce dossier, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS